

A R R E T E

Portant inscription de la chapelle russe de ST-HILAIRE-LE-GRAND sur  
l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

Le Préfet de la Région Champagne-Ardenne, Chevalier de la Légion  
d'Honneur,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notam-  
ment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23  
juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966  
et les décrets modifiés du 28 mars 1924 et n° 61.428 du 18  
avril 1961 ;

VU le décret n° 82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des  
Commissaires de la République de Région ;

VU le décret n° 84-1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement  
parmi les monuments historiques et à l'inscription sur  
l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 84-1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des  
Commissaires de la République de Région une Commission Régionale  
du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique ;

La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et  
Ethnologique de Champagne-Ardenne entendue, en sa séance du 6  
octobre 1989 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que la chapelle russe de ST-HILAIRE-LE-GRAND présente  
un intérêt d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation  
en raison de son architecture et de son décor intérieur inspirés  
des églises russes ainsi qu'en raison de sa valeur commémorative ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des  
monuments historiques l'édifice désigné ci-après :

Edifice - Énumération des parties protégées :

Chapelle russe de ST-HILAIRE-LE-GRAND, en totalité, y  
compris l'iconostase.

Localisation :

ST-HILAIRE-LE-GRAND (Marne) sur la parcelle n° 22  
d'une contenance de 1ha 14a 98ca figurant au  
cadastre section ZC.

Identification des propriétaires et référence au titre  
de propriété et de sa publication au Bureau des  
Hypothèques :

L'Association des Officiers Russes Anciens  
Combattants sur le Front Français constituée le 15  
octobre 1923 ayant son siège social 10, square de  
Châtillon - 75014 PARIS et pour représentant  
responsable M. OBOLENSKI, président, demeurant à  
l'adresse précédente.

Cette association en est propriétaire depuis une  
date antérieure au 1er janvier 1956.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée  
conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé  
de la Culture, sera publié au Bureau des Hypothèques  
de la situation de l'immeuble inscrit.

ARTICLE 3 : Le Préfet du département de la Marne, le Maire de la  
commune et le propriétaire sont chargés, chacun en  
ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté  
qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs  
de la Préfecture de Région.

Fait à Châlons-sur-Marne, le 27 NOV, 1989

Le Préfet  
de la Région Champagne-Ardenne

*Uw*  
Yves BONNET

TAXE	✓	PUBLIE ET ENREGISTRÉ au 1 <sup>er</sup> Bureau des Hypothèques de CHALONS sur MARNE Le - 5 AVR. 1994
SALAIRES	100	Dépôts 1522 volume 1994 P. n° 885
TOTAL	100	Reçu: <i>Christ. J. J. J.</i> <i>di</i>

Le Conservateur

Formalité exécutée le 19 MAI 1994  
dépôt n° 2232

*[Signature]*

MINISTERE DE LA CULTURE  
ET DE LA FRANCOPHONIE

Direction Régionale  
des Affaires Culturelles

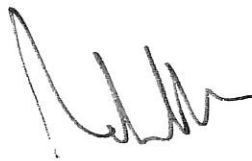
ATTESTATION RECTIFICATIVE

Il y a lieu de modifier les références cadastrales de la chapelle russe de Saint-Hilaire-le-Grand (Marne) telles qu'elles sont indiquées dans l'arrêté du 21 novembre 1989 portant inscription de la chapelle russe de Saint-Hilaire-le-Grand sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de la façon suivante : lire au lieu de "parcelle n° 22 d'une contenance de 1 ha 14 a 98 ca figurant au cadastre section ZC", "parcelle n° 20 d'une contenance de 1 ha 14 a 98 ca figurant au cadastre section ZR".

A Châlons-sur-Marne, le

01 AVRIL 1994

Le Conservateur Régional  
des Monuments Historiques



Alain LE ROHELLEC